L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 6 JUILLET 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LEMPT,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 6 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Alfred Rouligay, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale—Une rente annuelle de 200 francs due par le Trésor de France.—Aussi, un terrain dans la rue des [illegible], entre Bourgogne et Rempart.

Par S. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue du Camp—Vente [illegible].

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, Nos 48 et 50 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—Bottes, souliers et brodequins, congress, souliers de Philadelphie.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—Maïs; sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Farine.

ATTENTION!

Maïs. Maïs. Maïs.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Farine. Farine.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Le 4 Juillet.

Si le parti radical succombe dans les élections de novembre, si une ère d'apaisement, de concorde, de liberté, de paix et de prospérité succède à l'ère de guerre, de haine, d'oppression et de ruine que nous traversons, le 4 juillet 1876, centenaire de la Déclaration d'Indépendance, pourra être un beau jour, dont la célébration excitera l'enthousiasme, dans tous les Etats de la république fondée par Washington, d'un océan à l'autre, et des grandes mers intérieures du Nord au golfe du Mexique.

Mais, tant que nous gémirons sous le double joug d'un gouvernement central et d'un gouvernement local, issus tous deux des rancunes sectionnelles, nous ne pourrons qu'assister en spectateurs passifs aux réjouissances auxquelles donne lieu la célébration de l'anniversaire du 4 juillet. La statue de la Liberté est encore couverte d'un voile. Avec le triomphe de la bonne cause, ce voile disparaîtra, et l'Union des Etats pourra être cimentée par un nouveau pacte. En attendant l'aurore de ce nouveau siècle—qui apportera peut-être des progrès et des grandeurs que nous ne saurions concevoir même en rêve—nous bornons nos vœux à l'affranchissement de l'Union et à la rupture des chaînes qui arrêtent la Louisiane dans son essor vers des jours meilleurs.

Revue des Journaux.

Les journaux, ayant tous observé l'anniversaire de la déclaration d'Indépendance, aucun d'eux n'a paru hier matin. Notre revue sera donc brève, les journaux ayant déjà deux jours d'existence.

Le *Picayune* combat les propositions faites par les journaux warmothistes, par lesquelles il classe le *Natchitoches Times* pour une coalition avec le gouverneur. La guerre que le *Picayune* fait aux coalitionistes a son utilité certainement, mais nous croyons que notre confrère leur accorde trop d'importance: ils ne sont ni aussi nombreux ni aussi avancés qu'il le suppose. Notons la conclusion de l'article. Notre confrère semble craindre que l'association de Warmoth avec les démocrates qui le dénonçaient il y a peu de temps encore, ne produise comme conséquence un système de corruption plus scandaleux et de nouveaux plans pour permettre la législation au profit d'intérêts particuliers. S'il faut employer Warmoth en dernier ressort, dit-il, il vaut mieux l'employer seul, sans qu'il soit lié par aucune association avec des politiciens qui le dénonçaient dernièrement. Le *Picayune* semble donc avoir plus de confiance en Warmoth, livré à lui-même, que dans ses nouveaux alliés. C'est raide pour ces derniers!

Le *Times* traite d'obstination désastreuse le maintien de la liste des candidats libéraux. Il se trompe en plaçant M. Mc Enery sur la même ligne que M. Jumel: le premier a nullement donné sa démission et il maintient sa candidature.

C'est en vain que le *Times* veut persuader aux candidats démocrates de renoncer à leurs nominations pour se soumettre aux chances d'une nouvelle élection dans la convention libérale.

Depuis deux ans, le *Times* n'a eu qu'un but: celui de désorganiser le parti démocrate, afin de pouvoir dire quand il aurait réussi: "prenez mon ours". Son article d'hier se termine par un nouvel appel en faveur de la désertion. C'est là ce que le *Times* appelle de la politique de progrès. Après le déluge d'abord puis offrir une branche pourrie aux naufragés!

Le *Republican* a, sur le 4 juillet, un sermon qui nous rappelle le mot de ce prédicateur qu'on reprochait des mœurs plus que douteuses, "faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais." Une tirade sur le meilleur gouvernement que l'homme ait jamais inventé, de la part de l'organe de Warmoth! Passons.

Le *National Republican* a, également, un sermon de rhétorique sur le 4 juillet. La conclusion en est parfaite, qu'on en juge:

"Que la poursuite des places, obtenus au prix de tout sacrifice moral, devienne pour nous un sujet d'abhorrence, que le patriote honnête frappe de sa réprobation tous les actes de corruption officielle, de même qu'il punirait les actes improbité qui s'attaquent à la propriété privée. Abandonnons les égarements qui ont, dans les dernières années, si déplorablement conduit les hommes à sacrifier tout à des succès de parti. Unissons-nous pour élever la mesure des conditions et de l'intégrité requises des aspirants aux emplois. Réfléchissons à l'immense responsabilité que [illegible] nous a imposée."

N'est-ce pas le cas de dire "des mots, des mots et rien que des mots." Aux fruits on reconnaît l'arbre et quels fruits a produits jusqu'ici le parti radical?

A PROPOS DE GAZ.—Une polémique s'est engagée, depuis quelques jours, dans les colonnes du *Times* et du *Picayune*, entre James Jackson, président de la Compagnie du Gaz, et le juge Alexander Walker, avocat de la Compagnie Crescent City, au sujet du procès dont nous avons dernièrement rendu compte. A la suite de cette polémique le *Times* a soulevé la question de savoir pourquoi les consommateurs à la Nouvelle-Orléans paient le gaz $4 60, tandis qu'à Boston ils ne le paient que $2 75. L'honorable président de la Compagnie du Gaz répond à cette question de la façon la plus péremptoire en citant des chiffres et en donnant des raisons qui nous paraissent convaincantes. On trouvera en réponse dans nos colonnes.

La commenter serait l'affaiblir; aussi, nous contenterons-nous de rappeler que la première charte accordée à la Compagnie établit le prix du gaz à $6 00, et que ce prix a été successivement réduit à $4 50 puis à $4 00. L'extension de la charte de la Compagnie pendant vingt ans, de 1875 à 1895, a été accordée en considération des lourdes charges qu'imposait à la Compagnie la condition de poser de nouveaux tuyaux sur une longueur de 15 milles dans les quartiers où les consommateurs de gaz étaient en ce temps encore rares.

Rappelons encore que la loi qui accorde à la Compagnie du Crescent City un monopole de 50 ans à partir de la charte de la Compagnie actuelle, s'en rapporte à la discrétion de la nouvelle Compagnie pour la fixation du prix du gaz.

L'EFFET DU SOLEIL A NEW YORK.—Le général Gleason, l'un des rédacteurs du *Democrat* a envoyé demander satisfaction au colonel Dunlop, rédacteur du *Arenas Journal*, à raison d'un article insultant pour la mémoire du général Meagher. Le colonel Dunlop a renvoyé le cartel à un de ses rédacteurs qui prend en ce moment les eaux de Saratoga, sans se soucier du défi que la malle va lui apporter en le compte d'un homme enterré.

On lit dans la New York *Times*:

Le *Sun*, dont le rédacteur est le plus lâche, le plus vénal et le plus braque des différents journaux actuellement vivants.

Quiconque dit que le rédacteur du *Sun* est vénal, est un menteur, un diffamateur et une canaille.

Quant à la question de lâcheté, le rédacteur du *Times* a une occasion perpétuelle pour mettre cela à l'épreuve et il néglige avec persistance d'en profiter.

L'affaire en est là; avec ce procédé de nous en êtes un autre" cela peut durer longtemps.

LE YEAST POWDER (Poudre-Levain) de John S. Dunham, n'a pas d'égal sous le rapport de la pureté et de la force. Essayez ce levain et vous n'en emploierez pas d'autre.

Le Traité

Pour la Libération du Territoire Français.

Une dépêche de Paris du 2 juillet, que nous trouvons dans les journaux de New York, donne des détails sur la conclusion du traité entre la France et l'Allemagne. Le gouvernement français a communiqué hier à l'Assemblée nationale la nouvelle convention conclue avec la Prusse sur l'évacuation des départements de l'Est. Cette convention a été signée samedi, comme on le sait, par M. de Rémusat et M. d'Arnim. Elle doit être ratifiée dans un délai de huit jours. Voici quelles sont les principales stipulations:

Un demi-milliard sera payé deux mois après la ratification, et alors les départements de la Marne et de la Haute-Marne seront évacués. Le second demi-milliard sera payé le 1er mars 1873; mais ce paiement ne sera suivi d'aucun mouvement de troupes.

Un autre milliard de francs sera payé le 1er mars 1874, et ce paiement sera suivi de l'évacuation des départements des Ardennes et des Vosges.

Enfin le dernier milliard de l'indemnité, avec les intérêts, ne sera versé que le 1er mars 1875, et c'est alors seulement que les départements de la Meuse et de la Meurthe et la forteresse de Belfort seront débarrassés de leurs garnisons prussiennes.

Telle est, dit le *Messager*, la teneur officielle de la nouvelle convention, au dire du télégraphe. On remarque que les conditions obtenues sont beaucoup moins favorables que les dépêches antérieures ne l'avaient fait espérer. Les seuls départements dont l'évacuation soit anticipée sont ceux de la Marne et de la Haute Marne; mais comme compensation, l'occupation de la Meuse et de la Meurthe est prolongée jusqu'en 1875, tandis qu'elle devait finir en 1874, d'après le traité de Francfort.

Or, c'est dans ces deux derniers départements que se trouvent les places de Verdun et de Toul qui, avec Belfort, doivent former la nouvelle ligne de forteresses de notre frontière de l'Est. Ces places resteront occupées par des garnisons prussiennes jusqu'en 1875, c'est-à-dire que les grands travaux de fortification qui doivent être exécutés à Verdun, à Toul, à Belfort sont renvoyés à une époque éloignée. C'est payé bien cher l'évacuation prochaine de la Marne et de la Haute-Marne, à moins qu'on n'ait reconnu que le paiement plus rapide des trois milliards était financièrement impossible.

Une autre dépêche dit que lorsque, dans la séance du 1er juillet après-midi, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a donné lecture du nouveau traité, un grand désappointement a été éprouvé lorsqu'on a appris que le chiffre total de l'armée d'occupation allemande resterait le même jusqu'à l'évacuation définitive, au lieu de diminuer proportionnellement au nombre des départements occupés. L'effectif maximum que les Allemands ont le droit d'avoir en France, d'après le traité de Francfort, est de 50,000 hommes.

L'ADMINISTRATEUR PUBLIC DES SUCCESSIONS—Un de nos confrères de l'intérieur annonce que la Cour Suprême, siégeant aux Opelousas, vient de décider que l'emploi d'administrateur public des successions n'existait plus, la loi qui l'avait créé s'étant trouvée rappelée par les statuts révisés. C'est là une décision importante.

GET THEE BEHIND ME SATAN!—Arrière Satan! Tel est le titre d'un nouveau livre d'Olive Logan, dans lequel l'auteur traite sous ses divers aspects la "question de la femme". Le mariage, le divorce, l'amour libre, la question des servantes, de l'emploi des femmes, de la toilette, de la maternité, tout cela est traité par l'écrivain qui attaque sévèrement les théories nouvelles sur le droit de suffrage des femmes, l'amour libre, etc. Cet ouvrage est en vente chez Geo. Ellis & Brother, rue du Camp, No 82.

GRANDE FOIRE A ALGER.—Il y aura ce soir, à Alger, une grande foire donnée par les dames de cette ville, au bénéfice de la nouvelle église des Révérends Pères Maristes. Cette foire commencera ce soir le 6 courant, et continuera tous les soirs, jusqu'à dimanche, le 14 courant. Le programme de la fête sera changé chaque soir. Samedi, la foire commencera à 7 heures; Dimanche, à 4 heures de l'après-midi; Lundi, et les jours suivants de la semaine, à 6 heures de l'après-midi.

On peut se procurer des billets au bureau du *Morning Star*, No 123 rue Carondelet, ainsi qu'à la librairie de M. Gogarty, rue du Camp, en face de l'Eglise St. Patrick, et au No 127 rue de Chartres. Le prix du billet est de 25 sous.

RETOUR DE BILOXI.—La compagnie de pompiers Creole No 9, de retour hier soir de Biloxi, a paradé brillamment dans plusieurs des principales rues de la ville. Nous remercions cette compagnie de nous avoir honorés d'une sérénade en passant devant les bureaux de l'*Abeille*.

ASSOCIATION MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous publions dans nos colonnes le second bilan trimestriel de 1872 des affaires de cette Compagnie, bilan arrêté au 30 juin dernier. Il en ressort que le chiffre total des primes acquises pour ce trimestre est de $188,858 12 et que, déduction faite des pertes, réassurances, dépenses, etc., et de l'intérêt de 2 1/2 p. 0/0, il reste un bénéfice clair et net pour le trimestre de $48,225 69. L'actif de la Compagnie est de $1,104,863 91.

En conséquence de l'état de situation, le Conseil de direction a décidé de percevoir sur le montant des primes nettes dues par les actionnaires pour le second trimestre de 1872, montant qui est de $137,810 43, un assessment de 65 p. 0/0. Il a été décidé également qu'un intérêt trimestriel de 2 1/2, serait payé sur le montant des actions payé. Ces chiffres constatent suffisamment la prospérité continue de l'Association Mutuelle d'Assurance, dont M. C. Cavaroc est le président.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.—Les détenteurs de scrip de cette Compagnie sont convoqués en meeting pour mercredi, 31 juillet prochain, rue du Camp No 61, pour prendre en considération les changements qui seront proposés pour la charte de la dite Compagnie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.—Les détenteurs de scrip de cette Compagnie sont invités à se rendre au bureau de la dite Compagnie pour approuver certains amendements à la charte.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.—Dans une réunion des directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu le 28 juin dernier, la démission de M. Thomas Sloo, président, a été acceptée, et M. James I. Day a été, à l'unanimité, nommé président à sa place. Le choix de M. Day est excellent et nous pensons que la Compagnie ne pourra que s'en féliciter.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIQUE.—Nous publions dans une autre colonne le bilan annuel de cette Compagnie qui a pour Président M. E. Rigney et pour Vice-Président M. H. Janvier. Le total des primes a été de $147,367 26. Les pertes se sont élevées dans la même période à $88,273 32. L'actif de la Compagnie s'élève à $187,854 36. On trouvera dans l'annonce la liste des Directeurs.

CHEMIN DE FER DE MOBILE.—Les billets d'excursion livrés par le Chemin de fer de la Nile-Orléans, Mobile et Texas, qui jusqu'à présent n'étaient valables que pendant trois jours, le sont maintenant pendant six jours. C'est là encore de la part de l'administration du Chemin de fer un progrès auquel nous devons applaudir.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 102 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

VINS ET EAUX-DE-VIE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de M. T. Bailly-Blanchard, rue de la Vieille-Levée, No. 38, qui a reçu par le navire *Volunteer*, de Bordeaux, et qui a à vendre des vins rouges de marque supérieure et des eaux-de-vie de fort ancienne date.

SARDINES—SAUCISSONS—MOUTARDE—VINS, ETC.—M. J. B. Soleri, rue Royale 45, vient de recevoir et a à vendre une grande quantité d'articles alimentaires des plus estimés, ainsi que des vins de Bourgogne, du champagne, des liqueurs de première qualité et de l'excellente gelée et pâte de goyave.—Voyez l'annonce.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chaînette. Elle se vend au No 102, de la rue du Canal.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Jeudi matin, au lever du soleil, des salves d'artillerie ont annoncé aux habitants de la Nouvelle-Orléans le quatre-vingt-seizième anniversaire de la Déclaration de l'Indépendance américaine.

Depuis le début de la guerre de sécession, la glorieuse date n'a pas été accueillie dans le Sud avec un enthousiasme excessif. Dans le deuil et dans les larmes, le Sud n'avait point le cœur aux réjouissances patriotiques. Ses fêtes, à lui, étaient des fêtes mortuaires.

Mais cette date, le 4 juillet 1776, est si grande, qu'elle planera à jamais au-dessus des discordes civiles, des fureurs de parti, des haines humaines.

Il est encore quelque peu en disgrâce, ce glorieux quatre; qu'il le sait bien, et, à vrai dire, célébré comme il l'a été avant-hier à la Nouvelle-Orléans, il n'avait presque rien d'une fête nationale. Le canon du matin et la revue, du soir, à part.

Une fois le canon tiré et la parade terminée, que restait-il d'officiel? Quelques drapeaux sur les édifices publics, chez les consuls des puissances étrangères et aux principaux clubs politiques.

Mais en revanche, il a été le prétexte et l'occasion d'une journée de plaisir. Le temps est bien resté menaçant jusqu'au soir; mais sa mauvaise humeur n'a pas pu contre l'entrain général.

Vers quatre heures de l'après-midi, après des alternatives de soleil et de pluie, de beau et de laid, le ciel a semblé vouloir sourire à la belle mine et à l'allure martiale du 1er régiment d'artillerie de la Louisiane, qui, débouchait en son ordre dans la rue du Canal.

Officiers et soldats portaient le nouvel uniforme: Tunique bleu de roi; pantalon bleu de roi à bande, d'or pour les officiers, et rouge pour les hommes; képi rouge et or.

Le régiment marchait précédé de sa musique—fanfare de trente exécutants—et de ses tambours, ayant à leur tête un tambour-major, à faire damner de jalousie le Birotteau du *Café*.

Après la musique venait l'état-major du régiment; colonel, W. J. Behan; lieutenant-colonel, M. B. Miller; major, G. Le Gardeur, Jr.; adjudant, capitaine S. P. Snider; quartier-maître, lieutenant H. E. Shropshire; officier d'ordonnance, lieutenant Geo. E. Apps.

Les trois batteries marchaient dans leur ordre numérique, ou plutôt, alphabétique:

Batterie A—Capitaine O. F. Peck; lieutenants en premier: W. H. Vredenburgh et John Bannister.

Batterie B—Capitaine, Jas. D. Edwards, lieutenants en premier: W. H. Beanham et Geo. Reynolds.

Batterie C—Capitaine, Jno. Glynn, Jr.; lieutenants en premier, T. Trépanier et A. Durel; lieutenant en second, A. Gaibet.

Le 1er Régiment d'Artillerie de la Louisiane est fort d'environ 300 hommes. C'est dans toute l'acception du mot une belle organisation, qui fait vraiment honneur à la ville de la Nile-Orléans.

Après l'artillerie, venait une troupe également remarquable par la bonne tenue et la belle allure de ses hommes, le bataillon des *City Guards*, composé, nous dit-on, d'anciens soldats de l'armée fédérale et d'employés des Etats-Unis. Les *City Guards* avaient à leur tête le capitaine R. Street, et les lieutenants G. A. Fernald et Geo. Graham, officiers du corps.

Quatre officiers de la compagnie italienne du *Tiro al Bersaglio*, invités à se joindre aux *City Guards* marchaient immédiatement après la musique.

Après avoir fait une promenade militaire dans les principaux quartiers de la ville, le 1er régiment d'artillerie et les *City Guards* sont rentrés, vers sept heures du soir, dans leurs quartiers respectifs.

Toute l'après-midi, les chemins de fer de la ville, dont les *cars* étaient littéralement assiégés, avaient transporté des milliers de personnes sur les divers points de la banlieue, aux Fair Ground, au Parc Delachaise, au Jardin Magnolia, à Carrollton.

Au Fair Grounds avait lieu, le Festival annuel de la Société de Bienfaisance des commis. Le mauvais temps, la pluie a bien entravé l'exécution d'une partie du programme; mais la fête n'en a pas moins été l'une des plus belles que l'on ait vues, à la Nouvelle-Orléans, de mémoire d'amateur.

Le feu d'artifice du professeur Ferrouillet a émerveillé les spectateurs; il vaudra à l'habile artificier une réputation bien méritée. Dans le public, bien des personnes ne connaissaient pas le nom de M. Ferrouillet, qui avaient admiré, souvent, à l'Opéra, les produits de sa pyrotechnie, notamment dans le *Prophète*—l'embrasement du Palais de Munster—et dans *Robin des Bois*—la Pluie de Feu.

Dans la Salle de Bal, le coup d'œil n'était pas moins prestigieux. Sous un flot de lumières, aux sons d'un excellent orchestre, la jeunesse orléanaise a dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit avec un entrain sans pareil.

Paulo majora—Le colonel Scott a prononcé, hier, un speech au *Cotton Exchange Room*. Gageons qu'il y a peu de temps, bien des gens ignoraient l'existence du colonel Scott, le lion du jour. Mais aujourd'hui il n'est personne qui n'ait toujours connu le célèbre *Rail Road King*.

M. Scott, qui voyage en compagnie du colonel John A. Forney et du général Dodge, est arrivé, à la Nile-Orléans, mercredi.

Jeudi, à midi, il a été officiellement reçu au *Cotton Room* par les notabilités du commerce et de la finance. En quelques mots remarquables [illegible] par [illegible] des idées, M. Scott a parlé de [illegible] affaire qui intéresse si fort [illegible] tion, notre Etat, notre ville, le [illegible] fer méridional du Pacifique.

La construction de cette voie [illegible] chaîne. Pour que notre place [illegible] la ligne nouvelle et des intérêts nouveaux qu'elle développera nécessairement, il faut que nous construisions une voie ferrée jusqu'à Shreveport.

Telle est la question que le colonel Scott a posée, avec l'autorité d'un homme d'affaires consommé.

M. Forney et le général Cyrus Bussey ont porté la parole après M. Scott; et sur la motion de M. Bussey, il a été décidé que l'on constituerait un comité permanent de cinquante membres, chargés de s'occuper de cette intéressante matière.

Le *Times* nous fait beaucoup d'honneur. Il a daigné lire les quelques lignes que nous écrivions, ces jours derniers, à propos des orages. Il a même daigné plaisanter agréablement le *meteorological editor* de l'*Abeille*.

Aimable confrère! Que d'honneur ne faites-vous pas, en, le parant d'un titre si pompeux, au plus obscur des journalistes qui vient, chaque soir, s'atteler à la besogne, et, *nolens volens*, écrit—fort médiocrement, il en convient—sur tous les sujets que fournit la chronique du jour.

Vous avez la paraphrase agréable, ô confrère, plus agréable que fidèle, et surtout—faut-il le dire?—que courtoise.

En physique nous ne sommes ni de votre force ni de celle de votre ami "who claims to be well versed in such matters." Aussi, avons-nous précieusement conservé un vieux compagnon d'étude, bon pas d'avant le déluge, mais d'avant le *Bébé*. Sans connaître votre ami, qui doit être, nous en jurons, un homme aussi savant que bien élevé, nous consentirions à lui préférer notre vieux camarade de collège, d'autant mieux qu'un édifice récente lui a conservé la jeunesse.

INCENDIES.—Jeudi 4 juillet, à 7 heures et demie de l'après-midi, le feu a pris aux [illegible] de papier suspendues au plafond de la confiserie de M. D. Lopez, No 26 rue de Chartres, mais a été presque immédiatement éteint par la police du quartier, avant d'avoir pu causer aucun dommage sérieux.

Le feu s'est déclaré à 11 heures jeudi soir à la maison en bois à un étage, rue Tremé entre St-Louis et Conti, appartenant à M. Bocquet et habitée par M. Schneider.

La maison a été entièrement détruite et les dommes ont été également [illegible] la maison voisine [illegible]. [illegible] police a arrêté, sur le lieu même, l'incendiaire, le nommé Schneider, qu'elle accuse d'avoir incendié la maison avec une torche. Schneider a été conduit, hier matin, devant le recorder McArthur, qui a renvoyé à un autre jour l'examen de cette affaire. La maison, est, dit-on, assurée par la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home.

—A minuit et demi, hier matin, le feu s'est déclaré à la maison en bois à un étage, au coin des rues Erato et Apollo, appartenant à M. James Hart, et habitée [illegible]. La maison a été entièrement détruite avec tout ce qu'elle contenait, malgré les efforts des pompiers, qui ont réussi après à préserver les maisons voisines. Le stock de l'épicerie était assuré pour $2000. On suppose que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

—A une heure et demie, hier matin, le feu a pris au [illegible] de la cuisine appartenant à M. Burke, rue Galennie, près [illegible] de quelques minutes, avant que l'alarme ne fût donnée.—On suppose que le feu a été [illegible] la négligence d'un domestique qui avait oublié un fourneau allumé sur le [illegible].

COURS DU DISTRICT.—Les [illegible] des vacances, c'est-à-dire jusqu'au mois de [illegible] District seront ouvertes le premier mercredi de chaque mois, et [illegible] le vendredi.

COUR D'APPEL.—En cas d'urgence, [illegible] mande d'habeas corpus ou d'arrestation, les juges siégeront s'ils l'estiment nécessaire.

HOTEL ST. LOUIS.—M. Hilton, président de la Société de l'Hôtel St. Louis vient de [illegible] tion de ses actionnaires. Il se décide à fermer l'hôtel pendant la saison morte, c'est-à-dire jusqu'au [illegible]. A cette date, l'hôtel ouvrira de nouveau ses portes. La réputation que cette première saison lui a acquise, est le garant du succès de l'exploitation future.

ASSOCIATION DRAMATIQUE D'ORLÉANS.—Cette Société a donné [illegible] au Théâtre des Variétés, une représentation des plus intéressantes. Les jeunes amateurs ont joué avec talent deux pièces: [illegible] *Child* et *Two can play at that game*.

Nous remercions le comité des invitations adressées par lui à la rédaction du journal.

NOMINATION—Le *Republican* annonce que Mr. R. O. Hébert a été nommé collecteur de taxe à Iberville en remplacement de Mr. C. E. Holstead, démissionnaire.

TEMPÉRATURE.—5 juillet 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	85	29
12 M.	88	31
3 P. M.	88	31
6 P. M.	85	29

ADRESSE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE CENTRAL D'ÉTAT.

Nous avons reçu cette adresse trop tard hier soir pour pouvoir la traduire et la publier dans notre numéro d'aujourd'hui. Nous avons donc été forcés de renvoyer ce travail à demain.

Nous le regrettons vivement, car cette adresse est pleine de feu, d'énergie et de patriotisme. Il y a longtemps qu'on n'avait parlé ainsi au peuple de la Louisiane. Cette adresse est signée de M. Emile La Sère, président du comité.

DÉPÊCHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

La Coalition contre Thiers touche à sa fin.

Paris, 5 juillet.—L'excitation au sujet de la cause présidentielle est moins vive. La coalition de la droite contre Thiers s'affaiblit graduellement. Le général MacMahon refuse de faire partie du triumvirat, à moins d'y être autorisé par un plébiscite.

Grande conflagration à Constantinople.

Londres, 5—Une dépêche de Constantinople apporte la nouvelle d'une terrible conflagration qui a lieu maintenant dans cette ville. Mille maisons, dans les plus pauvres quartiers et dans le faubourg de Scutari, ont été détruites. Quand le télégramme a été envoyé, rien n'indiquait qu'on se fut rendu maître du feu, et de plus amples détails étaient attendus avec anxiété.

Départ du ministre de France aux Etats-Unis.

Paris, 5.—Le duc de Noailles, le nouveau ministre de France aux Etats-Unis, part aujourd'hui de Paris pour Brest afin de prendre le vapeur pour New York.

Célébration du 4 juillet à Genève.

Genève, 5.—L'anniversaire américain a été magnifiquement célébré hier. La ville était gaiement décorée et, dans la soirée, un banquet a été donné aux fonctionnaires et visiteurs américains. M. Adams, en répondant à un toast, a exprimé sa satisfaction, l'affaire de l'arbitration ayant pu être reprise. Il a dit que ce résultat servirait à changer la politique des nations quant au règlement de leurs difficultés entre elles.

Banquet à Paris.

Paris, 5 juillet — Un banquet a été donné par les Américains, la veille du 4 juillet, dans l'élégant salon du Grand-Hôtel. Soixante personnes ont participé à la fête, sous la présidence de l'honorable Elliot C. Cowden.

Parmi les hôtes se trouvaient le général Jas. L. Donaldson, de l'armée des Etats-Unis; J. Meredith Read, consul général des Etats-Unis à Paris; le colonel Evelyn; Washburne, fils du ministre américain; M. Healy; M. Laboulaye, bien connu comme ami de l'Amérique, et plusieurs éminents journalistes français.

Pas de Conspiration.

Paris, 5, au soir—Le rapport sur l'existence d'une conspiration pour la restauration d'une monarchie est déclaré dépourvu de fondement et l'excitation diminue rapidement.

Les membres de la gauche de l'Assemblée se sont rendus chez le président Thiers aujourd'hui pour lui exprimer leur sympathie et lui offrir leur appui.

Londres, 5—Une dépêche de Calcutta rapporte que le navire Roltsay a fait naufrage près de cette place et que 17 personnes ont péri.

Londres, 5 juillet—Le 4 juillet a été célébré à Londres, à Edinbourg, Manchester, Liverpool, Paris, Stuttgart, Genève et autres villes.

Complot déjoué à Paris.

Londres, 5—Un télégramme de Paris au *Daily News* annonce qu'une conspiration menaçante de royalistes, sous la direction du duc de Broglie, pour le renversement de la République, a été tout récemment découverte. Le président Thiers a pris des mesures pour la supprimer et l'on croit qu'un mouvement dangereux a été déjoué.

AMÉRIQUE.

Les Hommes du Steamer "Fannie".

Havane, 3 juillet—On a pris encore huit hommes de l'expédition du steamer Fannie, et 54 autres caisses de munitions sur le rivage, où elles avaient été enterrées par l'équipage du steamer. Vingt-deux autres membres de l'expédition sont encore à errer dans le pays, mais les Espagnols ont l'espoir de les prendre tous.

Le major cubain Fajado, avec 12 hommes armés et 16 non armés, s'est rendu à Holguin.

Le rapport de quinzaine du gouvernement annonce que 195 Cubains ont été tués, 236 capturés et que 970 de toutes les classes se sont rendus; la perte espagnole a été de 3 hommes tués et de 23 blessés.

Les canonnières espagnoles étant activement à l'œuvre, l'Alarma a apporté une portion de la cargaison du steamer Fannie à Baracoa. Les officiers de l'Alarma ont inspecté la cale du steamer Fannie et pensent qu'il est si endommagé par le feu qu'il ne vaut plus rien.

Les corvettes allemandes Vineta et Gazelle sont arrivées de Kingston, Jamaïque, à Norfolk, hier, et ont communiqué avec le consul allemand à la Havane.

Le steamer Crescent City, de New-York, est arrivé.

Banque de la Havane.

Havane, 4 juillet—Les directeurs de la Banque espagnole ont décidé d'élever le capital de la banque de six millions à huit millions. De nombreuses souscriptions ont été offertes. Les billets de cette banque sont cotés à 11 3/4 pour cent d'escompte, et il paraît qu'il y aurait une nouvelle dépréciation.

L'acceptation par le gouvernement espagnol de la démission du capitaine général Valmaseda cause beaucoup de mécontentement.

Déplorable accident de mines.

Alliance, Ohio, 5—Les nouvelles mines de charbon à deux milles au Nord de Limaville, sur le chemin de fer de Cleveland et Pittsburg, ont pris feu, mercredi dans l'après-midi. Il y avait 38 hommes dans la mine avec un petit garçon. Onze hommes ont pu échapper. Neuf avec le petit garçon ont été asphyxiés à mort.

Un témoignage dans le procès de Stokes.

New York, 5—James Brennan a déposé que Thomas Hart, lequel homme, portier au Grand Central, lui a dit qu'il avait vu Stokes traverser le vestibule de l'hôtel et poursuivre un individu l'aborda pour lui dire [illegible] et lui faire de magnifiques promesses, s'il [illegible] qu'il avait vu Stokes tirer sur Fisk. Grande sensation dans l'audience.

Affaire du steamer E. Stowers.

Albany, 5—Perry, le consul des Etats-Unis à Aspinwall, dit qu'il a reçu du vice-consul la nouvelle qu'il n'y avait rien de changé dans l'affaire du steamer Edgar Stewart. Le capitaine du Pawnee est fatigué de grands efforts pour avoir le contrôle du navire, mais le vice-consul résiste avec fermeté. Il a fait savoir aux autorités qu'il se défendra avec des armes contre toute attaque. Le consul Perry retournera à son poste par le prochain steamer.

Mouvement révolutionnaire.

New York, 5—Une dépêche de Matamoros dit que les troupes du gouvernement sont arrivées à Comargo, près de Monterey, et que les opérations contre cette ville seront dirigées de ce point.

Nouvelles Diverses.

New-York, 5 juillet—Une dépêche spéciale de Matamoros annonce [illegible] une dépêche [illegible] soldats, sont qu'ils se rapprochent de la frontière. Les gardes n'ont pas été payés, et il y a beaucoup de mécontentement dans leurs rangs. On se méfie en conséquence [illegible].

Le général Cortina a été désigné et matin de Jeralvo, pour le [illegible] opérations. [illegible]

Le Congrès [illegible] gouvernement révolutionnaire [illegible] de Juarez.

[illegible]

New-York, 5 juillet—Le nombre des victimes de l'insolation à New-York et à Brooklyn a été hier de [illegible].

Le Procès de Stokes.

Le procès de Stokes a recommencé aujourd'hui. Il y avait la même affluence de monde. Le début du procès a ouvert la séance par la lecture du rapport détaillé de la procédure lors de l'enquête du coroner Young avec l'intention évidente de faire [illegible]. Le temps, pendant l'audition des témoignages, fut traité activement par l'échange entre les avocats. La question: Stokes a-t-il dit ces paroles [illegible] dans la matinée où Fisk a été tué? A peine Stokes a-t-il été entendu, mais le juge a pensé qu'il était inadmissible. M. Tremaine a été d'une opinion contraire. L'avocat de district a soutenu la sienne. M. Tremaine a continué à accuser la conduite de l'avocat de district qu'il a accusé de céder à des influences étrangères dans cette affaire.

L'avocat de district a répliqué en appelant l'attention de Tremaine sur le fait que lui, Tremaine, était employé comme avocat particulier pour assister l'avocat d'Etat dans l'affaire du meurtre de Coole et que l'avocat de Tremaine était l'avocat particulier de Mme Mansfield dans le procès civil contre Fisk aussi bien qu'avocat particulier dans l'affaire du meurtre de Conoine. M. McKeon a été une prise aussi avec l'avocat de district et a été réprimandé par le juge. Des télégrammes de Stokes du 6 janvier ont été produits en preuve pour montrer quelles étaient ce jour-là les intentions du prisonnier, mais ces télégrammes n'ont pas été admis.

Les Citoyens de la Paroisse Claiborne pour Greeley.

Homer, La., 5 juillet—Le dernier numéro du *Claiborne Advocate* dit que les habitants de cette paroisse sont unanimes à appuyer la candidature de Greeley et Brown et le mouvement libéral. Presque tous les candidats proéminents, les juges Eagan, Scott, Young et d'autres, ont favorisé l'envoi de délégués à la Convention Libérale en août, et ont harangué le peuple dans ce sens.

Accidents de Ballons.

Boston, 5 juillet—Le grand ballon du professeur King, avec Samuel Bevalent s'élever avec une douzaine de personnes parmi lesquelles des employés du bureau des Signaux de Washington, qui avaient été détachés tout exprès pour faire des observations; le ballon est parti, et il y a un vif [illegible] ment de la Capitale [illegible]. Le ballon du professeur Allen, qui faisait des ascensions captives au Colysée, a éprouvé le même accident.

Les Grèves en Baisse.

New York, 5 juillet—Les ouvriers commencent à retourner à leurs travaux. Ceux des machinistes à coudre reprendront demain les leurs; les ouvriers aux métiers aussi, et les meneurs avouent que pour le moment ils ne réussiront à les en détourner de nouveau.

Les hommes sauvés du steamer Fannie.

Nassau, 1 juil., par Key West, 5 juillet—Geo. Brown, l'agent du steamer Fannie, le capitaine Speed, le général Ryan, et 18 hommes du Fannie, sont arrivés ici. Ils ont fait le rapport suivant: Quand le steamer fut touché, ils s'enfuirent avec 30 à 40 heures pendant lesquelles le charbon fut brûlé; ils allèrent alors poursuivre le steamer. Ils réussirent à débarquer deux canons et plusieurs milliers de fusils.

Comme le Fannie ne put être remis à flot, ils y mirent le feu qui le détruisit entièrement. Les hommes alors se rendirent dans [illegible] et arrivèrent trois jours après à Long Island, dans les Bahamas. De là, ils s'embarquèrent sur la goëlette Charles pour Nassau où ils arrivèrent le 9 juin. Ils partiront pour New-York aujourd'hui. Le général Ryan dit qu'il a reçu une blessure de couteau, mais comme l'instrument a frappé contre une pièce de métal, le mal est fort léger. C'est un des membres de l'expédition qui a blessé le général.

Le [illegible] Lochance [illegible].

Québec—Le maître de la goëlette Jas. Bliss a écrit à l'éditeur du *Morning Chronicle*, pour démentir l'assertion prétendue que le commandant Lochance aurait fait un pavillon des Etats-Unis.

Il s'est conduit envers lui comme un véritable gentilhomme. Quand le pavillon américain fut abattu et que le pavillon canadien fut mis au haut du mât, le commandant Lochance n'était pas à bord. Il croit fermement que cet outrage a été commis par méprise ou par ignorance de la part du second officier qui avait été chargé de la prise.

La réforme du travail.

Charleston, 5—Au meeting de la réforme du travail tenu aujourd'hui, E. M. Chamberlain a dit que la seule conduite à suivre était que les réformateurs puissent suivre était d'appuyer des candidats favorables aux mesures propres à faire réussir la réforme, quant [illegible] Greeley ne représentait [illegible] mais il pouvait [illegible] l'un et l'autre.

Le 4 Juillet.

Memphis, 4 juillet — Toutes les affaires ont été [illegible] suspendues aujourd'hui [illegible] publiques en l'honneur de l'anniversaire de l'Indépendance, ont été faites par les différentes Sociétés de couleur de la ville.

Le Révérend Burke a reçu hier soir un télégramme de l'archevêque McCloskey, le priant de se rendre immédiatement à New York. On suppose que l'archevêque a besoin de ses services pour réprimer le mouvement de ses compatriotes à l'occasion de la parade des Orangistes, le 12 Juillet.

Désinfection.

Nous publions ci-dessous un communiqué du Bureau de Santé sur les désinfectants chimiques. Celui qu'il propose est un des meilleurs et des moins coûteux, et il en conseille l'usage de préférence à tout autre. Le Bureau de Santé, sous la présidence du Dr. C. B. White, a beaucoup fait pour rendre la ville saine, et s'il n'y parvient pas, ce ne sera pas de sa faute.

BUREAU DE SANTÉ.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1872.

Le Bureau de Santé recommande aux citoyens de la Nouvelle-Orléans l'usage fréquent des désinfectants pendant les mois d'été.

Le meilleur et le plus économique des désinfectants pour les lieux d'aisance, et tous les endroits où les matières animales et végétales ne sont pas susceptibles d'être enlevées de suite, par des moyens naturels ou artificiels, est le zinc ferreux désinfectant.

Il n'y a pas de supériorité chimique sur le désinfectant recommandé, il y a un autre qui fourni au Bureau de Santé, mais il peut être fourni au [illegible].

Le zinc ferreux désinfectant est un produit résidu d'une industrie de New-York pour recueillir le zinc des [illegible], fourbures et autres rognures des ferblantiers, quand le zinc est concentré pour être transporté.

Les protosels de fer—et, parmi eux, la couperose—n'ont aucune action sur l'hydrogène libre, sulfuré. La solution de zinc ferreux, fourni comme résidu, a son caractère distinctif au chlorure ferreux, sulfure de zinc et de l'acide hydrochlorique [illegible]. Il est, en conséquence, chargé avec du nitrate de soude et de l'acide hydrochlorique de pendant qu'il est chaud, ce qui convertit le protosel en per chloride de fer à peu de frais, mais à son grand avantage comme agent désinfectant. Chaque pinte, ainsi que est chlorure de chlorure de zinc et cinq onces de per chloride.

Ces sels métalliques désinfectent promptement et immédiatement l'hydrogène libre sulfuré, tout sulfure d'ammonium, tout hydrogène phosphoré — les principales exhalaisons désagréables et délétères de fosses, lieux d'aisance, etc.

L'acide carbonique n'a pas d'action sur ces substances, mais se borne à empêcher la formation, la décomposition et la formation de composés ammoniacaux. Il n'a pas d'effet donc pas comme sur sa précédente.

L'acide carbonique étant d'une odeur déplaisante pour quelques personnes et produisant des effets désagréables aux autres, le zinc ferreux désinfectant sera préparé avec soin et laissé à la faveur aux citoyens de choisir un désinfectant.

Chaque pinte de liquide désinfectant, employé et mis à faveur, peut être mélangé, dans certaines proportions, il faudra avoir recours plus souvent au même procédé.

Une bouteille ou une demi-bouteille désinfecte parfaitement les fosses ordinaires et on n'a besoin de recommencer le procédé qu'au bout de dix ou quinze jours.

Pour se procurer des bouteilles, il faut se mettre en quart de bouteille dans un baquet de bois rempli d'eau et, après avoir guidé dans la fosse quand elle est vide, les eaux vidées devront en [illegible] [illegible] des rues [illegible].

On peut employer pour les ruisseaux découverts [illegible] du zinc ferreux ou de fer, c'est-à-dire la couperose, qui un plus économique et tout aussi désinfectant, comme désinfectant, on évaluant la couperose comme désinfectant, environ le tiers de sa valeur du sulfate de fer, à l'autre moitié de l'eau de désinfection.

Comme [illegible] des fosses, lieux d'aisance et autres lieux de ce genre, le [illegible] n'est pas à désirer, [illegible].

Depuis huit heures du matin d'hier [illegible] ont [illegible].

Sur le décès de [illegible] [illegible]

De la part de ses frères.

Décédé hier soir, le 5 juillet 1872, à dix heures du soir, après une longue et douloureuse maladie, JOSEPH ROBERT DE MARTIN, fils de Louis de Martin et de Marie-Louise Parret, à l'âge de [illegible] ans, [illegible] mois et quinze jours. Le Bon [illegible].

Association Catholique de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle—Réunion régulière mensuelle, DIMANCHE 7 juillet, à midi et demi précis, à la Salle de la Conférence de l'Association, [illegible]. Par ordre du Président, T. W. COLLENS.
DELPHIN BIENVENU, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle—Au No 26 de la rue du Camp—Les porteurs de scrip de cette Compagnie sont priés de signer, aussi bientôt que possible, la charte de la Compagnie, [illegible].
THOS. ANDERSON, secrétaire.

Bureau de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle—Au No 26 de la rue du Camp, Nile-Orléans, 1er juillet 1872—Une assemblée des porteurs de scrip de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans aura lieu le MERCREDI, 31 juillet 1872, de midi à deux heures, [illegible].
Par ordre de la Direction.
THOS. ANDERSON, secrétaire.

Bureau de la Cie de Chemin de fer de la rue St-Charles, [illegible]. Nouvelle-Orléans, [illegible]—Une réunion des Directeurs de cette Compagnie [illegible] dividende de [illegible] pour cent [illegible].
SAMUEL H. BOYD, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle, au No 26 de la rue du Camp—Nile-Orléans, 1er juillet 1872—Une réunion des directeurs [illegible] M. THOMAS SLOO [illegible] M. JAMES I. DAY a été élu à l'unanimité Président de la Compagnie, [illegible].
Par ordre. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Au Public.

Pourquoi le prix du gaz serait-il plus élevé ici qu'à Boston?

"Je te jugerai par les paroles qui sortent de ta bouche."

Aux Editeurs du "Picayune,"

Je me propose de répondre à quelques articles du "Times" [illegible]. Il eût peut-être été de meilleur goût, de la part de ce journal, d'attendre cette réponse avant de préjuger l'affaire, mais, ainsi l'exige [illegible] de l'accusation, de montrer la façon [illegible] du monopole de votre confrère.

En premier lieu que la question fut [illegible] dans le "Times," je me bornerai à dire que la différence du prix de ce journal comparée à celui des journaux de New York donnerait peut-être l'explication du mystère; mais, comme le "Times" ne sait à justifier ainsi son prix: "Le méthode de composition, du papier et des dépêches télégraphiques est plus élevé ici qu'à New York," et la différence des journaux est moindre; on d'autres termes, dépenser plus fort et demander moindre en proportion des frais.

Mes devoirs de président simplement cette explication et de répondre: "et le gaz maintenant, qu'en dites-vous?" Le journal continue dans la même égard pour la vérité, basé sur le marché au charbon [illegible] l'en tire changer le raisonnement [illegible] pour justifier un étrange conclusion d'approvisionnement [illegible] de raison d'être.

Il remplit ainsi le triple rôle de juré, de juge et d'avocat dans la même affaire, et comme le vendeur de produits son témoignage n'a pas de valeur.

Je m'oppose à une pareille manière d'agir. Je demande une nouvelle audition de cause en me reposant sur les motifs suivants:

1. Qu'il n'y a dans notre ville qu'une seule Cour et la Constitution permet d'écarter les conditions ordinaires de la justice.

2—Que le même homme est comme de la loi consommateur—"ne sutor ultra crepidam"—rapporte l'état qu'un homme puisse être, en même temps, un bon éditeur et un bon avocat, un expert dans la direction matérielle d'un journal, un juge à la bourse et parfaitement expert, un expert en matière de charbon.

3—Son témoignage sur cette dernière matière ne saurait être concluant.

En démontrant, conséquemment, que la déclaration du "Times" est exacte, quant à ses indications qu'elle ne soit pas accompagnée de preuves, je réponds, en adoptant un genre de raisonnement, qu'on ne peut pas vendre le gaz à la Nile-Orléans au prix de Boston, parce que toutes les matières—sans exception—dont les prix dépendent le coût de sa composition, et sa distribution ne s'obtiennent, dans notre ville, qu'à des conditions plus élevées, variant de 40 à 50 pour cent. Le charbon, la chaux, les gages, le fer, les tuyaux, les cornues, tout est plus onéreux ici, tandis que les autres produits, le goudron et l'ammoniaque, sont une source de produit en tête pour la compagnie de gaz de Boston et du Nord.

J'ajoute que la consommation du gaz par suite du goût, principalement des citoyens de Boston, que dans notre ville, pour les raisons suivantes, dans la première, c'est qu'il y a plus de consommateurs, et la seconde, c'est que les maisons sont plus proches dans les rues.

De sorte que la réponse du "Times" relative aux journaux est celle de la Compagnie du gaz: "production et distribution plus coûteuses, demande moindre en proportion des frais."

En voici la preuve:

1. CHARBON—Le "Boston Price Current" du 29 juin cote les charbons à gaz de la Nile-Ecosse et de New Castle à $12 à $7 la tonne. C'est le prix par tonne livrée à l'usine de la Compagnie. Des livres de la Compagnie de la Nile-Orléans établissent que le charbon de Pittsburg livré à l'usine, coûte $10, au lieu de 25 la tonne. En prenant le prix le plus élevé de Boston—donc nous trouvons, dans un quart d'une différence de $1 25 par tonneau ou 31 pour cent, ou 16 cents par 1000 pieds cubes de gaz.

Le "Times" a dit que le charbon de Pittsburg coûtait beaucoup moins ici que les charbons étrangers à Boston.

2. CHAUX, pour la purification—Elle coûte 100 pour cent de plus qu'à Boston.

3. TUYAUX de fonte—Ils coûtent ici, par 100 tonnes, l'un dans l'autre, 10 pour cent de plus qu'à Boston.

4. GAGES—Ils étaient, jusqu'à l'époque dite avec de New York, de 10 pour cent, plus élevés qu'à Boston.

5. CORNUES—Le fret et l'assurance ajoutent 25 pour cent au coût, et ceci est très important.

6. SALAIRES—Ils sont de 20 pour cent plus élevés, dans toutes les branches de commerce.

7. TAXES—Nous payons deux cent pour cent de plus que Boston. En 1869, les taxes d'Etat et de ville ont atteint le chiffre de $82,000; en 1872, les mêmes taxes s'élèvent à $75,000 ce plus de 20 cents par 1000 pieds de gaz vendu. On peut, sans crainte, affirmer que la Compagnie du Gaz de Boston ne paie pas, en taxes d'Etat et taxes locales, plus de 10 cents par 1000 pieds vendus.

En mettant ensemble l'ensemble de coût du charbon et comptant tous les autres items en augmentation proportionnelle, nous trouvons une somme totale, en fait de dépenses, 43 1/2 cents de plus par 1,000 pieds cubes.

Avant d'appliquer ce résultat au prix de gaz dans les deux villes, il faut que je signale une autre erreur du *Times*. Il prétend que 20 par mille est le prix ici. Depuis 1871, le 1er mars, à la lumière duquel cette assertion a été faite, et a été vendu au *Times* à raison de $4.25 et $4 par 1,000 pieds, suivant sa consommation—ce qui établit encore le parallèle entre le gaz et les journaux dans la justice distinction faite entre les deux, à le gaz—dit dans le nombre en [illegible].

Le prix moyen actuel reçu par la compagnie de la Nouvelle-Orléans, des ventes de l'année 1871, a été de $4.05 par 1,000 pieds cubes de gaz net dans l'année. Il se peut que cela surprenne le "Times," mais il est forcé de s'en rendre compte. Un quart de tout le gaz fait par la compagnie est consommé par les meilleures publics. Le prix en moyenne, qui, en comprenant, revient égal à $2.15 par 1,000 pieds cubes, est égal à 25 pour cent, plus que les obligations de la ville sont converties en argent, ce qui porte le prix réalisé à $1.61 par 1,000 pieds cubes. Boston paie son gaz à raison de $2.50 les 1,000 pieds.

Le gouvernement de notre ville obtient donc le gaz au-dessous du prix coûtant, aux dépens de nos consommateurs.

Résumons. Prenant le prix du gaz à Boston à $2 50 les 1000 pieds pour les consommateurs et ajoutant à ce chiffre 43 1/2 cents d'augmentation, ici, dans le coût du charbon et les taxes locales, nous obtenons un chiffre de $2 93 qu'en comparant le prix moyen de $4 05 à la Nouvelle-Orléans, [illegible], le *Times*, que le prix ne peut pas encore être ainsi réduit, tant que nous serons aux maintenant le prix actuel de l'éclairage public.

Les livres de la Compagnie seront ouverts à quiconque désirera s'assurer de l'exactitude de ces données. On trouvera dans la chambre, le vendredi, une lettre adressée du président de la Compagnie du Gaz de Boston, relativement au prix de l'éclairage dans cette ville.

Je termine cette réponse en remerciant le "Times" du travail qu'il a fait en publiant des articles concernant la Compagnie du Gaz.

Je m'occuperai plus tard de mon ami A. H. qui se couvre du nom de la signature de
JAMES JACKSON,
Président de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Perdu

Un paquet de COUPONS DE CHEMIN DE FER, [illegible]. Les coupons [illegible]. La personne qui rapportera les coupons au bureau de l'*Abeille* recevra une récompense libérale.

Demande de Nourrice.

On demande, immédiatement, une BONNE NOURRICE, pouvant fournir de bonnes références. [illegible] au No [illegible] de la rue Bourbon.

Demande.

On demande un [illegible]. S'adresser au No [illegible] rue Conti.

E. SIMON,

[illegible] Passage de la Bourse, Nile-Orléans.

VIENT de recevoir de Paris, de [illegible]. Prix 50 c.
Le [illegible]. Prix 50 c.
La Vérité sur les [illegible] Prix 25 c.
La Comète de la Libre Pensée. Prix 25 c.

EN DÉBARQUEMENT
DU NAVIRE "VOLUNTEER", ARRIVÉ DE BORDEAUX.

Vin Rouge

100 barriques Château [illegible].

Eaux-de-Vie.

20 fûts en quarts, cinquièmes et huitièmes pipes FINE CHAMPAGNE Bouteilly N°1.
20 fûts en quarts, cinquièmes et huitièmes pipes FINE CHAMPAGNE Bouteilly 1858.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD & CO.,
No 38 Vieille-Levée.

Macaroni. Sardines sans arêtes.

100 caisses Champagne, L. Roederer.
[illegible] caisses Macaroni d'Italie.
[illegible] barriques Vin Rouge pour familles.
[illegible] Vinaigre de vin blanc.
[illegible] Sardines.
[illegible]
[illegible] Moutarde Bornibus.
[illegible] Saucissons de Lyon.
[illegible] Vin de Bordeaux, rouge et blanc.
[illegible]
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLERI,
45 rue Royale.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 26 de Passage de la Bourse.

SECOND ÉTAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le second trimestre, expiré le 30 juin 1872.

Primes d'incendie	[illegible]		
" de mer	[illegible]		
" de rivières	54,389 32	268,987 46	
En moins — primes non expirées	$149,397 10		
En moins — primes remboursées	1,462 15	148,859 34	
			$188,858 12
Montant net des primes, [illegible]			
Pertes par l'incendie	[illegible]		
" sur mer	[illegible]		
" sur les rivières	[illegible]		
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]		
Réassurances	[illegible]		
Réduction (rabais)	[illegible]		
Dépenses générales	[illegible]		
Timbres de revenu	[illegible]		
Profits et pertes	[illegible]		
		103,171 86	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le second trimestre, sur le capital payé	23,500 00		
En moins—assessment et intérêt	20,000 00	1,860 43	110,138 43
			$48,225 69

Bénéfices nets.

ACTIF.

Billets d'actions	$[illegible]
En caisse	174,940 32
Billets et effets à recevoir	518,000 00
Actions et Bonds	119,828 86
Propriétés foncières	148,200 84
Primes en voie de recouvrement	71,541 28
Assessment de 65 p. cent sur 137,810 43	89,576 77
	$1,104,863 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 5 juin 1872.
G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Avis.

A une réunion du Conseil de Direction, le [illegible], en vertu de l'article VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes du second trimestre de 1872, ajoutées à l'assessment et s'élevant à $137,810 43. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

—DIRECTEURS—

C. Cavaroc,	S. Cambon,
Chs. de Ruyter,	A. Feitney,
Lionel Haas, Jr.,	J. Egli,
E. F. Mioton,	P. B. Wiltz,
W. Agar,	L. Queyrouze,
	A. Thibaut.

BUREAUX
DE LA
Compagnie d'Assurance Atlantic
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

ETAT.

Montant des primes, du 1er juillet 1871, au 1er juillet 1872	$[illegible]
Primes d'incendie	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes non expirées le 1er juillet 1871	[illegible]
Du même, primes non expirées le 1er juillet 1872	[illegible]
Du même, primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
Pertes payées dans la même période:	
Pertes par l'incendie	[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Pertes sur rivières	[illegible]
Réduction (rabais)	[illegible]
Réassurances, Bonus, Taxe, dépenses, profits et pertes	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF.

Prêts sur hypothèque	[illegible]
Billets à payer	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de bureau, etc.	[illegible]
Actions et bonds	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$187,854 36

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
E. RIGNEY, Président.
H. H. JANVIER, Vice-Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1872.
EDWARD IVY, Not. Pub.

DIRECTEURS.

E. Rigney,	G. W. Munson,	Alex. Marks,
H. M. Janvier,	E. L. Ware,	A. H. Boyd,
[illegible],	[illegible],	W. J. Behan,
C. Morris,	J. T. Bremen,	W. F. Witherall,
E. Conery,	Geo. Byrne,	G. M. Pratt,
A. Mayo,	Wm. Grass,	E. P. Jewett,
F. T. [illegible]	S. H. Kennedy,	[illegible]

J. A. [illegible], Henri CHAUDRANT.

La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)
38 . . . Rue Vieille-Levée . . . 38
La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de
CANDI
à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.
SIROPS au jus de fruits.
EXTRAITS pour crème et bon quatre.
Importateurs de jus de fruits, tels que:
FRAMBOISES,
GROSEILLES,
FRAISES, &c.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
38 ....Rue Vieille-Levée........... 38

Sociedad Union Española
—DE—
BENEFICENCIA MUTUA.
ASAMBLEA GENERAL ORDINARIA.

Los Miembros que componen esta Sociedad se servirán reunirse en el local de la misma [illegible], el VIERNES, 5 del corriente, á las 7 de la noche, [illegible] con el articulo tercero, [illegible] del Reglamento. Por orden del Presidente.
JOSÉ MUÑIZ, Secretario.

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.
SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS,
Vve. MAIGNAN & F. LABORDE,
Nos 23 & 25 BIENVILLE STREET,
Nlle-ORLÉANS.

Allez à la Maison de Detni,
24 ....RUE BOURBON........ 24

ET vous y trouverez un choix de marchandises [illegible] pour deuil, telles que: [illegible], GRENADINE, etc., CRÊPE anglais de toute largeur, BARÈGES etc., pour voiles, etc.
A. LABBY.

Avis.

Mr le capitaine, ni les consignataires de la barque française VOLUNTEER, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce navire.

Les consignataires de la barque VOLUNTEER, capitaine Martial, venant de Bordeaux, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, au pied de la rue St. Pierre. Deuxième District, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera valable, si elle n'est faite sur la Levée.
C. CAVAROC & SON,
3 juillet. 2 & 7 Exchange Place.

AVIS.

DOCTEUR JAMES TRUDEAU informe sa clientèle qu'il a transféré son bureau de consultation, de l'ancienne rue de l'Orme à l'adresse, [illegible] rue REMPART. On le trouvera tous les jours de midi à 2 heures.

EN DÉBARQUEMENT du navire "VOLUNTEER", venant de Bordeaux—
[illegible] barriques Vin Rouge St-Estèphe
[illegible] St-Julien
[illegible] Margaux
[illegible] Pauillac
[illegible] Vin Blanc
[illegible]
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.,
No 10 rue St-Louis.

AVIS.

Mr JN. BONNOT informe ses amis et connaissances et le public en général, qu'il est, à dater de ce jour, seul propriétaire de l'ETABLISSEMENT DE POMPES FUNÈBRES, [illegible] rue St-Philippe, [illegible] et que le nom de la maison du Mr A. DUBUC, [illegible] dans le même établissement, qu'il continuera les mêmes genres d'affaires, [illegible].
Nouvelle-Orléans, 22 juin 1872.

Les personnes qui doivent à l'ancien établissement sont invitées à se présenter chez A. ANT. DUBUC qui est seul chargé de liquider et payer les dettes de l'ancien établissement.
JN. BONNOT.

PREMIER BILAN SEMESTRIEL
DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA NLLE-ORLÉANS.
166 .... Rue du Canal 166
29 juin 1872.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Comptes surchargés	2,693 42
Bons des Etats-Unis pour garantie de circulation	[illegible]
Dû par les agences de réserve et de réserve	[illegible]
Maison de banque	7,978 39
Mobilier et accessoires	16,777 92
Primes sur les Bons des Etats-Unis, etc.	[illegible]
Frais courants de compagnie, y compris taxes	88 70
Echanges pour le compteur d'échange et les banques	[illegible]
Billets des autres banques nationales	[illegible]
Monnaie fractionnelle, y compris nickels	4,153 13
Espèces métalliques	[illegible]
Billets ayant cours forcé	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Actions payées	$[illegible]
Fonds d'excédant	3,606 71
Circulation de banque nationale	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Chèques certifiés	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	$1,204,361 83

[illegible] MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1872.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de SIX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires, et de UN ET DEMI POUR CENT aux déposants (excepté de taxe du gouvernement) a été déclaré sur les profits des six derniers mois et sera payable à partir de LUNDI, 8 courant.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Ouvrier Armurier.

On a besoin immédiatement d'un bon OUVRIER ARMURIER. S'adresser à [illegible], rue de Chartres.

A Vendre

En débarquement du navire VOLUNTEER, de Bordeaux,
[illegible] barriques VIN ROUGE, Dupuy Fils.
A vendre par CAZAUX & VERGNOLE.

Avis

Un Monsieur, seul, demande à louer pour le [illegible] deux ou trois chambres [illegible]. S'adresser F. G. [illegible].

MAISON FONDÉE EN 1842.

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE
PARFUMERIE
SAVON DE TOILETTE
DU SUD.

Fabricant de la CELEBRE EAU DE COLOGNE [illegible] prix aux consommateurs [illegible].
[illegible] à la disposition du public.
[illegible] Grand assortiment de Savons et Articles de Parfumerie.
Bureau et Fabrique RUE DE CHARTRES
AUGUSTE DOUSSAN.

G. W. DUNBAR & SON
FABRICANTS DE
SIROPS DE FRUITS

Qui ont obtenu la Médaille, l'avantage de ces sirops ne [illegible] pour toutes les personnes [illegible]. En vente par les épiciers en gros de la ville.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD,
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]

NORMAN & REISS. — Nos 126 et 128 rue Vieille-Levée.

Candi en gros et en petites [illegible]
[illegible]
[illegible] Pâte de Jujube,
[illegible] Chocolat,
[illegible]

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

En importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que:
[illegible]

RU VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits
FRAISES,
FRAMBOISES,
MURE,
GROSEILLES,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CRÈME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 126 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Machine à Coudre, Perfectionnée,
—DE—
SINGER,
A L'USAGE DES FAMILLES.
LA MACHINE A COUDRE PAR EXCELLENCE.

Elle exécute toute espèce de travaux.
On la garantit sous tous les rapports.
Les conditions de paiement sont des plus avantageuses.
Le bureau a été transféré au No 93 de la rue du Canal, en face de la nouvelle fontaine.
WM. E. COOPER & Co.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61 ....RUE TCHOUPITOULAS........ 61
NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis.

Mr E. P. POUPART étant devenu, aujourd'hui, associé des affaires de la maison ci-devant dénommée sous la raison
M. A. DE LIZARDI & Co.
M. A. DE LIZARDI.
Nile-Orléans, 1er juillet 1872.

M. Philip A. Cohen

a un intérêt dans notre maison, à partir d'aujourd'hui, et signera le nom de la société, qui reste la même.
BOWTICK & SEYMOUR,
Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Peters.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1872.

Vin Rouge.

En débarquement de la barque "Volunteer" arrivée de Bordeaux:
[illegible] barriques VIN ROUGE, Claret, de G. Dubosq.
A vendre par
COMMAGERE & LAMBERT,
No. 22 rue des Magasins.

Vinaigre, Champignons, etc.

100 barils Vinaigre de vin blanc, Conrad Jos.
[illegible] caisses Champignons, [illegible].
[illegible] Ficelle en pelotes et écheveaux.
[illegible] Saucissons de Lyon, 1er choix.
En débarquement du navire Volunteer, de Bordeaux et à vendre par
ANT. LANATA,
No 21, rue Jefferson.

PATURAGE.

On prendra des animaux en pâturage, soit au mois ou autrement. Le chef est bien clôturé et parfaitement installé. Prix modéré.
S'adresser au Pâturage de 300 acres deux milles au-dessous des Casernes, ancienne habitation Numa Peyroux, [illegible] Bernard.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE.
A. CARRIÈRE & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.
No 48 rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huile d'olive.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Pour Bordeaux.

Le beau navire français, POLYMNIE capitaine [illegible], ayant tout son fret engagé, partira pour Bordeaux dans un bref délai. Il a d'excellents et confortables aménagements pour les passagers.

Pour passage seulement, s'adresser à bord, au pied de la rue Mathieu, Quatrième District, ou à
A. CARRIÈRE & CO.,
No 48, Vieille-Levée.

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE.
AVIS IMPORTANT
AU PUBLIC.

Nous soussignés, négociants de cette ville, nous engageons à payer au comptant les billets gagnants de la Loterie Royale de la Havane à leur valeur nominale sur le taux du change coté à la Nouvelle-Orléans:
AVENDANO HERMANOS,
PAJIO, MAREN & CO.
SIMON HERNSHEIM,
BOSSIO & BRO.,
F. MASICH,
GONZALES BROTHERS,
F. A. DESPORTES.
Nlle-Orléans, 29 juin 1872.

Divers! Divers!!

200 barils Porc Mess lourd.
[illegible] Bœuf salé pour famille.
[illegible] Jambons choisis pour famille.
[illegible] Whiskey rectifié de l'Ouest.
[illegible]
[illegible] Saindoux de famille.
[illegible] Farine de famille, choix, I. X. L.
[illegible]
[illegible] caisses Huile d'olive, pour famille.
[illegible]
A. M. WERK & SONS, Oh grandes et demi-bouteilles, Sucre, Mélasse, Café, Riz, Sel, etc., etc.
A vendre en magasin et à l'arrivée par
G. PASCAL & Co.,
Nos 74 et 76, rue Poydras.

Loterie de la Havane.

LOTS gagnants payés au TAUX LE PLUS ÉLEVÉ demandé, par
F. MASICH,
No [illegible] rue Gravier.

Capsules.

3,000,000 CAPSULES FRANÇAISES [illegible] G. D. et F. L. [illegible].
E. L. BARLETT & CO.,
[illegible] rue du Canal.

Demande de Pharmacien.

On demande un pharmacien. Celui qui parle les langues française et espagnole aurait la préférence. [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JUILLET—CLASSE No 180.

56	62	74	11	46	37	36	77	14	5	60		

Les tirages ci-dessus, publiés dans un but [illegible], [illegible].
HOWARD, SIMMONS & Co.,
Directeurs.
Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1872.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

3 Juillet 1872.

Au public.

Au moment de partir pour Paris afin d'y former une troupe lyrique et dramatique, on souhaitait une troupe digne de toutes manières de cette ville, [illegible].

Néanmoins, arrivé tard à la direction de l'Opéra, [illegible].

[illegible]

N. B. Les billets, jusqu'ici signés par MM. les abonnés, ne portent que le montant de la souscription à la troupe parlante seule, et ont été envoyés exclusivement à ceux qui ont souscrit pour les combinaisons lyrique et dramatique, ou pour la troupe dramatique, à défaut de la combinaison.

[illegible]

Dans ce cas aussi les billets à signer seront envoyés à ceux qui n'ont souscrit que pour la combinaison lyrique et dramatique.

S'il y a troupe d'opéra, l'orchestre sera sous la direction de M. Eugène Prévost.

Les listes de souscription seront maintenues en circulation et on pourra s'abonner pour les abonnements tous les jours, pendant tout l'été au bureau de l'Opéra, entrée rue Toulouse, à M. Emile Wiltz, contrôleur.
L. PLACIDE CANONGE,
Directeur.

SOUTHERN AGENCY
—OF—
FRENCH BRANDIES.
Vve. MAIGNAN & F. LABORDE,
23 et 25, rue Bienville.

OFFRENT en vente, en magasin et en Douane—
50 quarts et huitièmes Eau-de-Vie, Alexandre Seignette, La Rochelle.
75 quarts et huitièmes Eau-de-Vie du Vignoble Propriétaires, années 1857, 1865, 1866 et 1870.
70 quarts et huitièmes Eau-de-Vie de Gautier Frères, Cognac, des années 1858, 1865, 1869 et 1870.
25 quarts et huitièmes de Bisquit Dubouché Cognac 1865 et 1858.
25 quarts et huitièmes de My. Boston Cognac, 1858 et 1841.
20 quarts et huitièmes de Larronde Frères Cognac, 1858 et 1865.
25 quarts et huitièmes de Castillon & Co.
[illegible] caisses de 12 bouteilles de Gautier Frères Cognac, [illegible].
[illegible] caisses de 24 flacons Imperial Flacon etc.
25 demi, quarts et huitièmes Genièvre Imperial Eagle de J. A. J. Nolet.
[illegible] demi et quarts de Genièvre de la Cloche, Vandenburg & Co.
[illegible] caisses de 12 bouteilles chaque de Genièvre de la Cloche, Vandenburg & Co.
[illegible] caisses de 15 bouteilles chaque de Genièvre de la Cloche, Vandenburg & Co.
[illegible] quarts et huitièmes Sherry et Porto [illegible] marques Paul Emile Thomas, [illegible], Muller et Darthez, etc.
Vins en caisses de 12 et 24 demi-bouteilles, rouges et blancs, de P. Lalande & Laroze; Crus de Piquine et St. Girons, de Larronde Frères; Pontet, Lestrac, Pavel, Margaux, Château Larose, Pichon, Longueville, Château Margaux, Château Yquem, de A. de Luze & Fils, Château Pape Clément, de J. P. Clerc & Co., etc., etc.
Cerises et Fruits à l'Eau-de-Vie, Absynthe et Kirsch de E. Pernod; Marasquin, à l'huile et Conserves de Cassis Jeune & Fils, Bouchons, etc.
VVE MAIGNAN & F. LABORDE,
23 et 25, rue Bienville.

Avis au Public.

A partir de cette date, les soussignés ne reconnaissent aucune transaction faite, ni par aucune dette ou obligation contractée par [illegible] ou au sujet des affaires du "IMPERIAL SALOON", exploité par les soussignés et établi sur la propriété de la compagnie des Abattoirs au coin des Casernes.
Nouvelle-Orléans, ce 3 juillet 1872.
B. STEVENET & CIE.

Avis.

Un COURTIER DE COTON établi au Havre, désirerait représenter comme Agent une bonne Maison de la Nile-Orléans. S'adresser à Monsieur J. P., boîte de la Poste, No 273, Havre, ou pour références, à M. François J. Hoffman, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du Navire
VOLUNTEER, de Bordeaux:
80 Barriques VIN ROUGE MONTFERRY.
"J. Clermont & Cie."
20 caisses de 1862 huile CEPES à l'huile.
A vendre par
FINI & BASSETTI,
70 et 72 rue Tchoupitoulas, près Poydras.

Avertissement.

Sprague's Patent Bottle Stopper Fastener.

Le soussigné ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, état de Vermont, LE DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et des villages avoisinants, prévient le public de cette ville et des villages de Gretna, Alger, McDonogh, Freetown, Jefferson City, Carrollton, Kenilworth, [illegible] et de tous les autres villages qui touchent à la Nlle-Orléans, de ne pas employer le dit PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER sans se pourvoir préalablement obtenu le droit et le privilège des soussignés. Ils sont prévenus de ne vendre aucun des dits BOTTLE FASTENERS, sans en avoir obtenu le consentement des soussignés, [illegible] à cet avis, sera poursuivi devant les tribunaux et tenu responsable des dommages et intérêts.

Les soussignés préviennent également le public de ne pas se servir, d'acheter ou de vendre des bouteilles employées pour les eaux minérales, et [illegible] du nom de PABLO & CO., fabrique d'eau minérale, aux Nos 270 et 271 de la rue Royale.

Les personnes qui s'en serviront, les achèteront ou en vendront sans le consentement par écrit des soussignés, seront poursuivies avec toute la rigueur de la loi et tenus responsables des dommages.
PABLO & CO.,
Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 271 de la rue Royale.

AVIS AUX PERSONNES
Payant Taxes et Licences de Ville et d'Etat.

METTANT adjoint une personne de confiance, active et au courant de ce genre d'affaires, je viens offrir mes services à mes amis et connaissances en particulier et au public en général pour le paiement de toute Taxe ou Licence de Ville ou d'Etat, et cela à des prix modérés.

Comme mon intention n'est pas de faire un métier sur les Mandats ou Certificats à acheter pour les personnes, je me propose d'acheter pour l'emploi que je pourrai obtenir sur Mandat ou des Mandats ou Certificats et de ne charger qu'une commission raisonnable pour mon travail.
E. NAUTRE,
Agent de Propriétés,
No 72, rue Bienville.

J. E. MERILH, F. CASAUBIELH.
J. E. MERILH & Co.
179........Rue Poydras........179
MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL,
CUIRS ET CRÉPINS.

Ont constamment en magasin un fort stock de cuirs de veau français et allemands, marocains de Larue & Clément, [illegible], doublures, peaux de chevreau et peaux de moutons, [illegible], etc., etc.
CORDONNETS DE SOULIERS, de la meilleure qualité; SOIE DE MACHINES, semelles à coudre; toute espèce d'outils de cordonnier.
Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention particulière.

Pour Bordeaux.

Le navire français FORMOSE, de 1,000 tonneaux—avant premier classe, pour le transport des voyageurs réguliers entre Bordeaux et la Nouvelle-Orléans, partira pour le port ci-dessus le 25 juin courant, sous le commandement du capitaine Dumargut.

Pour passage de 1ère et 2ème classe, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine, à bord, à
GOLDENBOW & KELLEY,
93 rue Gravier,
ou à VVE MAIGNAN & F. LABORDE,
25 rue Bienville.

CAZAUX & VERGNOLE
IMPORTATEURS.
VINS, LIQUEURS, &c.,
—ET—
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible] Vieille-Levée.

N. O. GOLD PEN FACTORY,
COIN
St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS sous sorte de plumes.
50c PLUMES. Les plumes les plus fines du monde. PLUMES à dessins. PLUMES pour demander PORTE-PLUMES en or.
Nouvelles POINTES, [illegible].